

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LORD DALHOUSIE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

MARS 1898

No 3

SAINT-ELIE DE CAXTON

Les sept premiers rangs du canton Caxton, vulgairement appelé le Grand Caxton pour le distinguer du Petit canton Caxton qui fait partie de la paroisse de Saint-Barnabé, furent érigés en paroisse, le 4 février 1865, par Mgr Cooke, évêque de Trois-Rivières.

Il donna pour patron à la nouvelle paroisse saint Elie en l'honneur de M. J.-Elie Sirois, ancien curé de Saint-Barnabé, premier missionnaire de Saint-Elie.

La même année, M. Luc Aubry, curé de Saint-Léon-le-Grand, marqua la place de la future chapelle sur le douzième lot du quatrième rang du dit canton. La veuve Toussaint Philibert donna gratuitement à la fabrique huit arpents de terre en superficie qui se trouvaient à l'endroit marqué par M. Aubry.

Ce ne fut cependant que cinq années plus tard, en 1870, que cette chapelle fut construite.

En 1871 et 1872, le presbytère fut construit et la cloche et le cimetière furent bénis.

L'église actuelle de Saint-Elie de Caxton date de 1877. Cette année-là un formidable ouragan ayant détruit la chapelle construite en 1870, le curé Verville se mit en tête du mouvement et l'on construisit le temple qui existe encore aujourd'hui.

Depuis sa fondation Saint-Elie de Caxton a eu pour curés MM. J.-Elie Sirois (missionnaire); Thomas Martel, 1865-1871; N.-O. Larue, 1871-1872; J.-E. Béliveau, 1872-1874; F. Verville, 1874-1890; P.-Adélard Bellemare, curé actuel. P.-G. Roy

LA DÉCADENCE DE L'INSTITUTION ROYALE

Pourquoi n'a-t-il pas été donné suite au projet, exposé dans la *Gazette de Québec* du 7 décembre 1826, d'adjoindre un bureau catholique à l'Institution royale pour le progrès de l'instruction en Canada ?

Telle est la question que posait récemment, dans la *Presse*, un collaborateur qui signe *Ignotus*.

La réponse est facile. L'enchaînement des faits historiques apparait clairement dès qu'on se donne la peine de démêler les intérêts en lutte à cette époque dans le champ de l'instruction publique. Nous trouvons, en premier lieu, l'Exécutif de la province, c'est-à-dire le gouverneur anglais, doublé de son conseil exécutif, de son conseil législatif et du clergé anglican ; en second lieu, la Chambre d'assemblée, composée presque entièrement de Canadiens-français élus par le vote populaire ; en troisième lieu, le clergé catholique, dirigé par l'évêque de Québec.

Une loi passée en 1801 avait décrété l'établissement de tout un système d'écoles élémentaires sous la régie d'une commission permanente, l'Institution royale, nommée par l'Exécutif, et présidée par l'évêque anglican. L'Exécutif, anglais, protestant, autocratique, c'est-à-dire indépendant de la chambre électorale, avait ainsi sous sa coupe l'instruction populaire.

L'évêque catholique de Québec, dans ces conditions, avait refusé de prêter son concours à l'œuvre de l'Institution royale, et celle-ci, en conséquence, ne s'était pas développée au gré de ses initiateurs.

De là ces démarches de l'Exécutif en vue de s'assurer la coopération du clergé catholique. Dalhousie, nommé gouverneur en 1820, avait particulièrement à cœur de mener cette affaire à bonne fin. On voit que dès avant 1823 la question était à l'ordre du jour dans les cercles officiels et ecclésiastiques. Entre temps, Mgr Plessis prenait des mesures pour avoir des écoles élémentaires sous sa propre direction. En 1824, fut passée la loi des Écoles de Fabrique, autorisant l'affectation du quart des revenus de toute fabrique à l'établissement d'écoles élémentaires. Ces écoles du clergé allaient faire à celles de l'Exécutif une concurrence assez sérieuse, pour engager le gouverneur à renouveler ses instances afin d'obtenir l'adhésion de l'évêque catholique à l'Institution royale.

La Chambre d'assemblée, d'autre part, se trouvait aux prises avec l'Exécutif. Le principal sujet de discorde, comme on sait, était les fonds publics, dont le gouverneur et ses deux conseils s'attribuaient plus ou moins complètement la gestion, sans tenir compte des vœux de l'Assemblée. Depuis 1818 la colonie supportait seule toutes les charges de l'administration, et la chambre élective réclamait, en conséquence, la libre et entière disposition des deniers publics. L'Exécutif faisait fi de cette prétention, disposait de sommes importantes sur mandats spéciaux, sans vote préalable de la Chambre, et, au surplus, rejetait souvent les recommandations de crédits faites par cette Chambre. Précisément, à l'époque où nous sommes, la crise atteignait le point aigu.

Sur ces questions d'ordre purement politique, le clergé catholique, ouvertement, restait neutre entre l'Exécutif et l'Assemblée ; mais ses sympathies secrètes, au témoignage de Christie, étaient pour l'Assemblée.

La position des parties ainsi dessinée, nous allons pouvoir saisir la succession des événements.

Le 4 décembre 1825, Mgr Plessis mourait, après avoir exercé pendant un quart de siècle la charge épiscopale, et le 12 du même mois, il était remplacé par son vieux coadjuteur, Mgr Panet. Dès le mois de janvier suivant, l'Institution royale reprenait les négociations avec la hiérarchie catholique, et en arrivait à une entente avec le nouvel évêque.

Le 7 décembre de cette même année (1826), paraissait dans la *Gazette de Québec*, organe officiel, l'article (celui reproduit par *Ignotus*) annonçant l'adjonction prochaine à l'Institution royale d'un bureau catholique romain.

Le 23 janvier 1827, ouverture de la session.

Le 13 février, la Chambre reçoit un message de l'Exécutif au sujet des écoles : " Le gouverneur en chef, avec grande satisfaction, informe, en outre, l'Assemblée que des mesures doivent être prises incontinent, avec le concours de l'évêque et du clergé catholique romain, en vue d'adjoindre à l'Institution royale un bureau distinct chargé de la réglementation exclusive et de la direction des écoles catholiques en vertu de la loi de 1801... Le gouverneur en chef en recommandant de voter ce crédit généreux (£3000) pour l'encouragement des

écoles de la province, y voit l'heureuse réalisation d'espérances longtemps déçues et des avantages en vue dans la loi de 1801.

Mais sur les entrefaites, l'Exécutif et la Chambre d'assemblée en viennent de nouveau aux mains sur la question des finances. La Chambre finit par refuser de voter les subsides, et le gouverneur, le 7 mars, la proroge brusquement.

Le parlement est dissous, et de nouvelles élections ont lieu en juillet.

Le 20 novembre 1827, ouverture d'une nouvelle session. La Chambre choisit, pour président, Papineau, et Dalhousie refuse de l'accepter. La Chambre persiste dans son choix; Dalhousie la proroge de nouveau, le 23 novembre.

Il s'ensuivit une grande agitation dans les campagnes, et, en février 1828, Neilson, Viger et Cuvillier étaient délégués en Angleterre pour soumettre aux autorités britanniques les griefs de la Chambre d'assemblée.

Le 22 juillet de la même année (1828), le comité de la Chambre des Communes britanniques, chargé de la matière, faisait rapport, reconnaissant presque sans réserve la justesse des réclamations de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et censurant sans équivoque la conduite de l'Exécutif.

Le 2 septembre, Dalhousie quittait le gouvernement du Canada, remplacé par sir James Kempt, dont les instructions étaient de prendre à l'égard de l'Assemblée, l'attitude la plus conciliante. Le 21 novembre 1828, une nouvelle session s'ouvrait, Papi-

neau était de nouveau élu président de la Chambre, et, cette fois, accepté par l'Exécutif. Le droit de l'Assemblée à la disposition des deniers publics était dans une grande mesure reconnu. Et à cette même session, la Chambre, profitant de l'ascendant qu'elle avait acquis, établissait tout un nouveau système d'écoles élémentaires sous la direction de syndics locaux et des *membres du parlement*.

Comme les lois scolaires antérieures n'avaient pas été révoquées par la nouvelle, trois sortes d'écoles se trouvaient ainsi exister concurremment dans le Bas-Canada : les écoles de l'Institution royale (ou de l'Exécutif), les écoles de fabrique (ou du clergé), et les écoles du Parlement, ou de l'Assemblée, (puisque l'Assemblée allait être désormais le pouvoir directeur du Parlement). Ces écoles de l'Assemblée étaient destinées à supplanter toutes les autres. Les écoles de l'Institution royale, mal vues du clergé et de la population catholique, n'avaient que l'appui de l'Exécutif, et celui-ci venait de subir un échec désastreux et de voir sa position singulièrement diminuée par les Communes britanniques. Les écoles de fabrique avaient pour seules ressources l'excédent des revenus des fabriques ; leur fondation n'était donc possible que dans les paroisses riches ; elles ne pouvaient se généraliser rapidement. Les écoles nouvelles créées sous le patronage de l'Assemblée avaient sur les écoles de l'Institution royale l'avantage d'être acceptables aussi bien aux catholiques qu'aux protestants, car le mécanisme local des syndics permettait d'adapter l'école à la foi religieu-

se de la majorité de la population dans chaque circonscription. En outre, ces nouvelles écoles avaient à la fois sur les écoles de l'Institution royale et sur les écoles de fabrique, l'avantage de pouvoir bénéficier des subventions considérables votées par l'Assemblée, et qui allaient permettre de les établir sur tous les points de la province. En 1825, vingt-quatre années après sa fondation, l'Institution royale ne comptait que 45 écoles sous sa direction. En 1828, quatre années après l'adoption de la loi les concernant, les écoles de fabrique étaient au nombre de 48. Mais en 1836, sept années après l'adoption de la loi des écoles de l'Assemblée, il y avait 1321 écoles de cette catégorie, fréquentées par 36,000 élèves.

En somme, pour répondre à la question d'*Ignotus*, il n'a pas été donné suite au projet mis au jour en 1826-7 d'adjoindre un bureau catholique à l'Institution royale, à cause de la décadence prématurée de cette Institution ; et la décadence de l'Institution royale a eu elle-même pour causes, d'une part, la décadence de l'Exécutif comme organisme indépendant, de l'autre l'ascendant acquis par la Chambre d'assemblée et le développement rapide des écoles établies sous le patronage de cette dernière.

————— LÉON GÉRIN

QUATRE JUBILAIRES

Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Québec, avait un frère prêtre, l'abbé Jacques Panet, et deux sœurs ursulines au monastère de Québec, les mères Saint-Bernard et Saint-Jacques. Mgr Panet célébra ses noces d'or sacerdotales en 1828 ; son frère fêta les siennes l'année suivante. Leurs deux sœurs célébrèrent à leur tour leur cinquantième anniversaire de profession religieuse, la mère Saint-Bernard, en 1832, et la mère Saint-Jacques, le 12 février 1833.—P. G. R.

ROBERT DESTY

Je viens d'apprendre, en lisant une revue bibliographique de droit : *Case and Comment*, publiée à Rochester, New-York, que le célèbre juriste américain connu sous le nom de Robert Desty n'était ni plus ni moins qu'un Canadien-français. Il est fort regrettable qu'il ait troqué un beau nom français pour un autre à la forme anglo-américaine ; mais, si l'on considère qu'il est né le 17 février 1827, au Canada,—la revue à laquelle j'emprunte les détails qui vont suivre ne dit pas à quel endroit,—qu'il a immigré aux États-Unis en bas âge, et que son instruction a été anglaise dès le début, qu'il y avait alors peu, sinon point de Canadiens où il résidait, que ses instituteurs ont probablement abrégé ou altéré son nom, ce sont autant de circonstances atténuantes ; mais elles ne constituent pas, toutefois, à mes yeux, une excuse justifiable.

Robert Daillebout d'Estimauville de Beaumachal, connu sous le nom de Robert Desty, est né le 17 février 1827, au Canada, et décédé à Rochester, New-York, le 27 septembre 1895. Comme on le voit, son nom Desty est composé des deux premières syllabes de *d'Estimauville*. Le sujet de cette esquisse avait signé son vrai nom français à un document qui lui permettait de toucher des droits successifs ; c'est par là que l'on a connu son origine.

Il étudia le droit dans la ville de New-York ; il fut instituteur plus tard dans la Pennsylvanie ; il participa à la guerre du Mexique, et lors de la *fièvre de l'or*,

en 1849-50, il se dirigea vers la Californie. Il fut admis au barreau dans l'un des comtés de la Californie supérieure, où il remplit le poste de procureur de district (district attorney) ; plus tard il vint s'établir à San Francisco pour y exercer sa profession. Il fut l'un des auteurs du digeste des lois de l'Etat intitulé : *Parker's California Digest*, qui fut publié en 1869, et d'un ouvrage de procédure : *Pleading under the Codes*. Il rédigea un volume supplémentaire à l'ouvrage *Hittell's General Laws*, en 1871. En 1874 il publia : *Desty's California Citations*, le premier ouvrage du genre qui a servi de modèle, depuis, dans différents Etats, notamment dans le Massachusetts pour Geo.-Fred. Williams (*Mass. Citations*), dans l'Indiana, l'Illinois, etc. Ces traités indiquent les précédents, combien de fois ils ont été cités par les tribunaux, ceux qui ont été approuvés ou renversés, modifiés ou désapprouvés par d'autres ou les mêmes tribunaux en dernier ressort. Ils sont indispensables dans la préparation des causes ou l'étude approfondie d'une question de droit américain, attendu, surtout, que nous avons 44 tribunaux d'Etat en dernier ressort, la cour suprême fédérale, et plusieurs tribunaux intermédiaires, dont les jugements sont cités, sans compter les précédents des tribunaux d'Angleterre, que nous sommes obligés de consulter et de citer souvent.

En 1878, M. Desty publia *Desty's Federal Citations*. Comme le titre l'indique, il s'agit d'un ouvrage du même genre pour les tribunaux fédéraux. Mais le traité qui a établi sa réputation universelle et l'a placé au premier rang des juristes, est son ouvrage

intitulé : *Desty's Federal Procedure*, publié en 1875. Il y a eu sept éditions de ce livre, depuis, et une vente de plus de 12,000 volumes.

Jusqu'alors la procédure devant les tribunaux fédéraux—qui diffère sensiblement de celle qui est observée devant les tribunaux d'Etat—était dans un état défavorable. Il y avait des conflits de jugement irréconciliables, et partant une incertitude telle que les meilleurs jurisconsultes étaient fort embarrassés et n'avaient pas d'autorité sûre pour se guider. M. Desty a jeté la lumière d'un esprit scientifique sur ce néant d'incertitude, et déduit des principes généraux qui ont fini par recevoir la sanction des tribunaux.

En 1879, il publia deux volumes, l'un sur le droit maritime (*Desty's Shipping and Admiralty*) et l'autre sur la constitution fédérale des Etats-Unis (*Desty's Federal Constitution*). Ces ouvrages ont été bien reçus par la profession ; on les consulte souvent dans les universités de droit pour guider les étudiants. Dans la même année, il publia un traité sur la constitution de la Californie ; un autre, en 1880, sur le commerce et la navigation, et, en 1881, un autre sur le Code pénal de la Californie, et, enfin, en 1882, un traité élémentaire sur le droit criminel.

Tous ces ouvrages avaient été publiés par les célèbres éditeurs de droit Brancroft-Whitney Co., de San Francisco. Dans la même année, il fut engagé par la West Publishing Co., de Saint-Paul, Minnesota,—où il alla résider,— en qualité de rédacteur d'une revue légale intitulée : *Federal Reporter*, une

série importante qui renferme les jugements des tribunaux fédéraux.

En 1884, il publia son ouvrage sur l'impôt (*Desty's Taxation*) en deux volumes. Lorsqu'il était encore à San Francisco, il fut élu sénateur de l'État pour les comtés unis de San Francisco et de San Mateo. On contesta son élection sous le prétexte qu'il avait négligé de se faire naturaliser avant son élection. Il prétendit qu'il était citoyen quand même, vu qu'il était domicilié en Californie avant la création de cet État, et que sa mère avait épousé un citoyen de l'État, après sa majorité. On ne tint pas compte de ces prétentions et on lui refusa l'admission au sénat, un événement qui lui causa beaucoup de chagrin, dit son biographie, et le dégoûta de la politique au point qu'il ne cessa d'y faire allusion jusqu'à sa mort.

En 1888, il vint s'établir à Rochester, New-York, où il rédigea une série de volumes intitulés : *Lawyer's Reports Annotated*.

Je me rappelle que dans cette série il a écrit des notes et cité des autorités, ainsi que mon factum, pour démontrer le bien fondé de mes prétentions dans une cause de *Worthington versus Waring*, que j'ai plaidée, il y a quelques années, devant la Cour Suprême de l'État du Massachusetts. Cette cause avait pour but de mettre fin au système dit *Blacklist*, qui consiste à faire une liste des noms des grévistes pour les distribuer ensuite au patron afin de les empêcher d'avoir de l'emploi.

J'ignorais alors que le savant écrivain fût un compatriote d'origine aussi bien que d'adoption.

M. d'Estimauville (Desty) voulait couronner son œuvre par la publication d'un traité sur la loi des contrats. Il y avait travaillé pendant quatre années avant son décès. Une bonne partie de l'ouvrage est déjà sous presse ; heureusement que la préparation de son manuscrit est suffisamment avancé pour permettre à un autre de compléter la publication de ce livre important. Voici l'appréciation de l'œuvre de cet éminent juriste franco-américain par un confrère anglo-américain dans le *New-York Law Journal* :

“ Son style simple et lucide lui a mérité des éloges de la part des avocats et des juges les plus éminents. Il était naturellement bien doué, d'une constitution physique très robuste et d'une intelligence à la fois perspicace, active et vigoureuse. Il possédait un tempérament supérieur que les circonstances défavorables de sa jeunesse et que son séjour sur la côte du Pacifique n'avaient pas réussi à altérer. Les nombreux traités dont il est l'auteur et qui servent à l'usage quotidien des tribunaux et des jurisconsultes maintiendront sa célébrité, tandis que ceux qui l'ont connu intimement conserveront pour sa mémoire un souvenir des plus affectueux. ”

J'ai cru de mon devoir de faire connaître à mes compatriotes la vie et les œuvres d'un des leurs qui a fait honneur à la race française dont il était issu, tout en regrettant vivement que son beau nom français n'ait pas été associé à sa gloire.

H.-A. DUBUQUE

LE PÈRE DE LA BROUSSE ET LA LÉGENDE

L'acte d'inhumation du P. de la Brosse modifie en certains détails la légende :

“ Le douze avril mil sept cent quatre-vingt-deux a été inhumé dans l'église de cette mission le corps de Jean-Baptiste de la Brosse Ptre missionnaire de la Compagnie de Jésus décédé d'hier à cinq heures et demie du soir muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction âgé de cinquante-huit ans. Furent présents Charles Brassard et autres qui tous ont déclaré ne savoir signer de ce requy suivant l'ord.

P.-J. COMPAIN, PTRE ”

Il est évident, d'après cet acte, que l'imagination du peuple a singulièrement embelli la légende de la mort du P. de la Brosse : ce qui ne détruit pas cependant le fond de vérité qui a pu en être l'origine.

Cette modification que l'acte d'inhumation fait subir à la légende admise jusqu'à présent, est toute à l'avantage du P. de la Brosse. En effet, il est beaucoup plus conforme aux lois de l'Eglise de faire venir le prêtre avant de mourir, que de le demander uniquement pour se faire ensevelir et inhumé. Le P. de la Brosse, sachant qu'il allait mourir, ne pouvait se dispenser dans la mesure du possible d'envoyer quérir M. Compain pour lui faire la confession de ses péchés et être administré, comme il le fit en réalité.

Quant à l'heure de minuit, à laquelle la légende faisait mourir le saint missionnaire, tout le monde sait que c'est l'heure des mystères dont s'affublent tous les récits tant soit peu surnaturels. C'est bien

à cinq heures et demie du soir qu'est mort le P. de la Brosse.

Loin de moi la pensée de démolir la pieuse légende de la mort du P. de la Brosse. Il n'est guère probable, en effet, qu'il n'y ait pas eu quelque chose d'extraordinaire à la mort de ce missionnaire, vu la tradition si universellement répandue à ce sujet. Cette tradition existe, on le sait, de temps immémorial, aussi bien sur la côte sud du fleuve Saint-Laurent que sur la côte nord, et jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Voici donc ce qui a dû se passer à Tadoussac. Le P. de la Brosse, prévenu d'en haut de sa fin prochaine, a dit aux gens du poste : " Allez chercher M. Compain, curé de l'île-aux-Coudres, pour m'assister à mes derniers moments. Quoiqu'à cette saison, le fleuve soit couvert de glaces, ne craignez rien. Quelque temps qu'il fasse, je garantie vos jours. " La prédiction se serait accomplie, puisque l'abbé Compain était à Tadoussac le jour de la mort du P. de la Brosse et recevait son dernier soupir.

On a cru dans ces dernières années que le corps du P. de la Brosse fut transporté de Tadoussac à Chicoutimi, vers 1850. Cette translation aurait eu lieu, parce qu'il ne paraissait pas convenable de laisser des restes aussi vénérables dans une chapelle, alors tout à fait délabrée et ouverte à tous les vents.

Mais cette opinion n'est guère admissible, car alors la chapelle de Chicoutimi était encore plus délabrée que celle de Tadoussac. En outre, est-il vraisemblable qu'on ait pris la peine de relever le corps

du P. de la Brosse pour le transporter dans un désert encore plus inhabitable ? Si on eût réellement songé à transporter ces précieux restes, c'était à Québec qu'on serait naturellement venu les déposer.

Il semble donc tout à fait probable que le corps du P. de la Brosse n'a jamais été relevé et qu'il repose encore dans le vieux et vénérable sanctuaire de Tadoussac, aujourd'hui fort heureusement restauré.

En tout cas, je serais très heureux si quelqu'un de vos lecteurs vous donnait des renseignements précis sur ce sujet.

MGR C.-O. GAGNON

UNE CENTENAIRE AUTHENTIQUE

Ce n'est pas souvent que les registres paroissiaux viennent appuyer les prétentions des individus qui prétendent *avoir vécu un siècle*. Le fait est si rare que je me permets de publier les deux actes suivants qui prouvent que Marie-Anne Boucher est décédée à l'âge de 109 ans et 26 jours.

“ Le cinquième de juillet de l'année mil sept cent neuf, je soubssigné, curé de St-Nicolas, ay baptisé une fille née du même jour, du mariage de Denis Boucher et de Jeanne Menville, ses père et mère, de cette paroisse, à qui on a donné le nom de Marie-Anne. Le parrain a esté Pierre Frichet, et la marraine Thérèse Lemarié, qui a déclaré ne sçavoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance. Fait à St-Nicolas, an et jour que cy dessus.

LEPICART, *prestre*.

PIER FRICHETT.

“ Le trente-un juillet mil huit cent dix-huit, je, curé, ai inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de Marie-Anne Bouché décédée hier, âgée de cent sept ans, (*sic*) munie des sacrements et autres secours de l'église. Présens à la dite sépulture, Louis Bezeau et Charles Goulet, qui ont déclaré ne savoir signer.

M. CH. BEZEAU, *Ptre*.

Détail qui ne sera pas sans intérêt pour plusieurs : Marie-Anne Boucher était la grand'mère maternelle du premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier.

L.-H. FILTEAU

RÉPONSES

Le canton Beresford. (II, IX, 225.)—Le canton Beresford n'aurait-il pas été nommé ainsi en l'honneur du général anglais Beresford qui se distingua sous les ordres de Wellington pendant les guerres de Napoléon 1er ?

P. G. R.

Une exécution capitale à Québec. (II, XII, 263.) —Ce que les *Recherches Historiques* ont rapporté du pilori à Québec (III, pp. 14 et 30) m'a reporté à la barbarie et à la cruauté des punitions au siècle dernier, et pour preuve je citerai l'exécution de David McLane, pour crime de haute trahison qui eut lieu à Québec, le vendredi, 21 juillet 1797, au pied des Glacis, en dehors de l'ancienne porte Saint-Jean. Les terrains aujourd'hui occupés par l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes et par celui des Sœurs de la Charité, formaient alors avec les Glacis, près de la côte à Coton, un vaste champ qui fut témoin de cette scène horrible.

Vendredi, le 21 juillet 1797, donc, le prisonnier David McLane, conformément à sa sentence, fut pris de la prison commune et mis sur une claie. Le prisonnier avait été placé le dos au cheval qui traînait la claie et qui s'avança à pas solennels vers la place d'exécution, accompagné du shérif et des officiers de la Paix du District, d'une garde militaire de cinquante hommes et d'une grande multitude de spectateurs. Vers dix heures et un quart la claie arriva près de la potence érigée sur les Glacis en dehors des murs de la ville. Aussitôt qu'elle fut arrêtée, McLane se leva ; il était en vêtement mortuaire de toile blanche et avait sur sa tête un bonnet blanc. Le Révérend M. Mountain et le Révérend M.

Spark l'accompagnaient, et il passa quelques minutes en prières ferventes. Il informa alors l'exécuteur qu'il était prêt et celui-ci lui dit de monter l'échelle, ce qu'il fit aussitôt. Mais l'exécuteur lui faisant observer qu'il était trop haut, il descendit un degré ou deux, et s'adressa alors aux spectateurs dans les termes suivants : " Cette place me fait plaisir ; je vais maintenant aller où j'ai désiré d'être depuis longtemps ; et vous tous qui me voyez, devez me suivre bientôt, quelques uns peut-être dans peu de jours. Que ceci vous avertisse de vous préparer à la mort. " Alors s'adressant aux militaires qui formaient un carré autour de la potence, il ajouta : " Vous qui avez les armes dans vos mains, n'êtes pas assurés ici, même avec ces armes ; je vais dans un lieu où sans armes je serai en sûreté. "

Il baissa aussitôt son bonnet sur son visage, en s'écriant " O mon Dieu, recevez mon âme. Je désire ardemment d'être avec mon Jésus. " Il laissa alors tomber son mouchoir. C'était le signal pour l'exécuteur, qui à l'instant le jeta au vent. Il parut combattre avec la mort, mais bien peu de temps.

Le corps resta pendu vingt-cinq minutes, puis la corde fut coupée. Une plate-forme, sur laquelle était fixée un billot, fut apportée près de la potence, et il fut allumé un feu, pour exécuter le reste de la sentence. La tête fut tranchée, et l'exécuteur la tenant élevée à la vue du public, cria " la tête d'un traître. " Il fut fait une incision au-dessous de la poitrine, et une partie des entrailles furent tirées et brûlées. Les quatre quartiers furent marqués avec un couteau, mais ne furent point séparés du tronc.

Toute l'exécution prit environ deux heures, et la conduite de l'infortuné patient fut à tous égards composée et convenable à sa situation.

Le cadavre mutilé de McLane fut abandonné sur le lieu de l'exécution, conformément à la sentence

portée. Mais le soir, quatre citoyens respectables, qu'il faut nommer parce que cela fait honneur à leurs noms, MM. Chaloup, Laliberté, Gauvreau et Barbeau, allèrent creuser une fosse, à l'endroit même, et y déposèrent le cadavre.

Près de trente ans plus tard (en 1825), une fille de McLane vint à Québec pour réclamer les restes de son père et leur faire donner une sépulture plus consolante pour sa piété filiale. Ce fut M. François Romain, citoyen connu et respecté, lequel avait montré beaucoup de commisération pour le pauvre McLane qui conduisit la fille au lieu où le corps de son père avait été déposé.

Cet endroit répond aujourd'hui à l'extrémité est de la rue Richelieu, près des Glacis, entre la cour des Sœurs de la Charité et l'angle nord de l'École des Frères.

Voici la fin de la sentence prononcée contre McLane : " ... Il me reste à m'acquitter du devoir pénible de prononcer la sentence de la loi, qui est, que vous, David McLane, soyez conduit au lieu d'où vous êtes venu, et de là vous serez traîné à la place d'exécution où vous devez être pendu par le cou, mais non pas jusqu'à ce que mort s'ensuive : car vous devez être ouvert en vie, et vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux ; alors votre tête sera séparée de votre corps qui doit être divisé en quatre parties ; et votre tête ainsi que vos membres seront à la disposition du Roi. Que le Seigneur ait pitié de votre âme. "

Ce procès important commença à sept heures du matin et finit à neuf heures du soir. Il fut suivi par l'auditoire le plus nombreux qui se soit jamais assemblé à Québec.

EDOUARD AUBÉ

L'année de la grande noirceur. (III, VI, 331.)—
Le 15 octobre 1785, à une heure de l'après-midi, d'épaisses ténèbres, accompagnées de violents coups de tonnerre, changèrent tout à coup le jour en nuit.

Le lendemain, qui était un dimanche, le phénomène se renouvela. Vers le milieu du jour l'obscurité devint aussi intense qu'au milieu de la nuit. Les éclairs sillonnèrent la nue, et les coups de tonnerre se répercutèrent avec un fracas épouvantable.

A Montréal, croyant la fin du monde sur le point d'arriver, le peuple se précipita dans les églises. La foule se porta surtout à l'église Notre-Dame de Bonsecours. Cependant les ténèbres continuaient toujours et le tonnerre se faisait entendre de minute en minute. Alors une pensée vint aux fidèles affolés : —Allons chercher Madame d'Eschambault, s'écria-t-on de toutes parts. Madame d'Eschambault était une octogénaire qui vivait comme une véritable religieuse dans sa maison située à l'endroit où a été bâti depuis le marché Bonsecours.

“ Quelques dames se rendent donc à son domicile, et la conjurent de venir. Cédant à leurs instances, madame d'Eschambault se rend à la chapelle, appuyée sur leurs bras. Arrivée dans l'antique sanctuaire, elle commence des prières auxquelles toute l'assistance répond. La confiance ne fut pas vaine. Ces prières n'étaient pas encore achevées, que le soleil reparut à l'horizon, faisant renaître la joie dans tous les cœurs. ”

A Québec, la frayeur ne fut pas moins grande. Une lettre de la mère Saint-Louis de Gonzague, religieuse ursuline, en date du 24 octobre 1785, nous apprend que ce phénomène fut l'occasion d'un grand nombre de conversions remarquables.

C'est cette obscurité qui se renouvela par tout le

pays à trois différentes reprises qui fit appeler l'année 1785 *l'année de la grande noirceur*.

P. G. R.

La largeur du fleuve entre Québec et Lévis. (III, X, 362.)—On se demande souvent la largeur du fleuve entre Québec et Lévis. Plusieurs opinions ont été émises à ce sujet.

Cartier : "Et au bort d'icelle ysle (d'Orléans) vers l'onaist, y a ung affourg d'eau, lequel est fort beau et délectable pour mettre navires, où il y a ung destroit du dict fleuve fort courant et profond : mais il n'a de long que environ un tiers de lieue." (*Brief recit et succincte narration*).

Champlain : "Chemin faisant, nous vinmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la rivière du Canada ayant environ trois cents pas de large. (*Voyages*, éd. Laverdière, p. 89).

Le père Charles Lalemant : "L'endroit le plus estroit de cette rivière est vis-à-vis de cette habitation (Québec), et toutefois sa largeur y est de pas plus d'un quart de lieue." (*Relation des Jésuites*, 1626).

Le frère Gabriel Sagard : "De l'isle d'Orléans nous voyons à plein Kébec devant nous, basty sur le bord d'un destroit de la grande rivière Saint Laurent, qui n'a en cet endroit qu'environ un bon quart de lieue de largeur." (*Grand voyage au pays des Hurons*, p. 54).

Le père Lejeune : "Devant Kébec, où il se rétreint fort, il y a six cens septante deux toises : on l'a mesuré sur la glace." (*Relation des Jésuites*, 1636).

Pierre Boucher : "Québec est situé sur le bord du grand fleuve Saint-Laurens, qui a environ une petite lieue de large à cet endroit-là." (*Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France*).

Pierre Kalm : "Le Saint-Laurent a un quart de mille français, ou trois quarts de mille anglais de

largeur à Québec.” (*Voyages dans l’Amérique du Nord*).

Dans l’hiver de 1825, la largeur du fleuve entre l’hôtel MacKenzie, à Lévis, et le marché de la basse-ville, à Québec, fut mesurée, au pas, sur le pont de glace, et on trouva 1150 verges ou environ deux tiers d’un mille anglais.

P. G. R.

Le titre de noblesse du gouverneur de La Galissonnière. (III, X, 370.)—Bibaud écrit “le vicomte de La Galissonnière”, Faucher de Saint-Maurice “le comte de La Galissonnière,” et le suédois Kalm, contemporain du célèbre marin, l’appelle “le marquis de La Galissonnière.”

Le titre de noblesse que portait M. de La Galissonnière, lorsqu’il vint prendre le commandement de la Nouvelle-France, se trouve dans sa commission qui se lit comme suit :

“Lettres patentes pour donner le commandement général de la Nouvelle-France au sieur *comte* de La Galissonnière.”

Dans ces lettres patentes le roi s’exprimait ainsi :

“Nous avons choisi le sieur comte de La Galissonnière, l’un de nos plus anciens capitaines de vaisseaux et commissaire général d’artillerie, etc.”

RACINE

Le frère Malherbe. (III, XI, 382.)—Le frère François Malherbe devait être natif de France. Il était né en 1624, et se trouvait, en qualité d’engagé, à la mission du pays des Hurons, lors du martyre des pères de Brébeuf et Lalemant. Il était du nombre de ceux qui allèrent à la recherche de leurs restes abandonnés par les Iroquois au village Saint-Louis. Ce fut le frère Malherbe qui eut la dévotion et la charité de transporter sur son dos *les corps grillés et rôtis*

des deux martyrs, l'espace de deux lieues : c'est-à-dire probablement de la bourgade de Saint-Louis à la principale mission, celle de Sainte-Marie. Cet acte de piété valut au frère Malherbe sa vocation à la vie religieuse : il y fut appelé en qualité de coadjuteur temporel en 1652. Il fut envoyé à la mission de Chicoutimi vers 1680.

Durant les plus grands froids de l'hiver de 1686, il faillit périr dans les bois en se rendant du lac Saint-Jean (probablement de la mission de Saint-Charles de Métabetchouan) à Chicoutimi où il allait rejoindre son supérieur, le père de Crépieul. On le trouva demi mort, ayant les pieds et les mains gelés. Malgré les soins qu'on lui donna, il perdit deux doigts des mains et des pieds, à la suite des plus cruelles souffrances qu'il endura avec une patience et une douceur angélique.

Le frère Malherbe continua ses humbles travaux à la mission de Chicoutimi avec autant d'utilité que d'édification, jusqu'à l'époque de sa dernière maladie. Attaqué de grands maux d'estomac et d'une fluxion de poitrine, le 12 octobre 1693, il n'en continua pas moins ses exercices religieux et la lecture spirituelle qu'il faisait aux Français de la mission. Ce ne fut que le 10 mars de l'année suivante que ses forces ne lui permirent plus de vaquer à ses occupations. Cinq jours après, la maladie fit des progrès qui ne laissèrent aucun doute sur sa fin prochaine, et on dut lui administrer les derniers sacrements qu'il reçut avec une pleine connaissance et avec des sentiments de piété et d'amour de Dieu qui remplirent d'édification tous les assistants.

Enfin, le 19 avril 1694, jour du jeudi saint, à 10 heures du soir, il rendit sa belle âme à Celui qu'il avait si bien servi pendant les 69 ans de sa vie, dont il avait passé 42 en religion.

Les restes de ce digne compagnon des pères de

Brébeuf et Lalemant reposent, depuis plus de deux cents ans, sur la haute falaise du Saguenay où s'élève aujourd'hui la ville de Chicoutimi, devenue siège épiscopal.

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

Le pont Dorchester. (III, XII, 388.)—En 1787, eut lieu, sur la rivière Saint-Charles, la construction d'un pont auquel on donna le nom de pont Dorchester, qu'il porte encore aujourd'hui, en l'honneur de lord Dorchester, alors gouverneur du pays. Jusquelà il avait fallu passer la rivière sur un bac.

Il y avait sur ce premier pont, détruit plus tard par un incendie, deux petites maisons où malheureusement les passagers pouvaient se procurer des boissons qu'on y plaçait en contrebande et auxquelles on donnait le nom de petite bière d'épinette. Les piétons payaient autrefois un sou pour leur passage sur ce pont, qui eut longtemps pour gardien, ou plutôt pour gardienne, la bonne femme Villeneuve, véritable virago, célèbre par ses allures et ses goûts masculins. Pour s'amuser, un jour, et aussi pour l'engager à débiter une partie de son riche répertoire de gros mots, plusieurs jeunes ouvriers qui travaillaient au nord de la rivière Saint-Charles passaient le pont, après leur journée, ayant chacun d'eux un de leurs compagnons sur leurs dos. Ils ne lui donnaient qu'un sou pour deux, parce que, disaient-ils, ils passaient avec leur charge. Puis une fois passés, ils déposaient leurs fardeaux vivants et tous ensemble, porteurs et portés, riaient aux éclats en recevant le bombardement de compliments saccadés que leur lançait la bonne femme, et cela se renouvela plusieurs fois dans le même mois.

Ils n'ont pas été les seuls qui aient ainsi fraudé leur passage et soient passés en contrebande. Mais ces contrebandiers n'ont pas toujours été également

heureux dans leur désir de tromper les gardiens : témoins, entre autres, ces deux jeunes étudiants de Charlesbourg qui, dans l'été de 1834, s'étaient avisé de passer le pont Dorchester sur des poches de farine que le meunier de la paroisse transportait dans des voitures à Québec. Mal leur en prit car le vieux gardien d'alors, qui les avait remarqués, les mit dans un grand embarras lorsque, avec un grand sérieux apparent, il voulut exiger d'eux le double, pour l'aller et le retour.

Témoins encore ailleurs ces deux bons vivants qui, voulant jouer le même tour que les jeunes ouvriers dont on vient de parler, furent mis par le gardien dans l'alternative ou de donner chacun un sou, ou de payer huit sous pour les deux. " Je n'ai qu'un sou à payer, dit celui des deux qui portait l'autre, parce que je passe seul avec ma charge et mon compagnon passe à cheval. " " C'est bien, dit le gardien, mais pour *un homme à cheval*, c'est huit sous ; voyez le tarif. " Force alors fut au cavalier de redevenir piéton afin de ne payer qu'un sou comme son compagnon qui le portait.

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

Le Club des douze Apôtres. (III, XII, 392.)—Vers les premiers jours de l'an 1800, le peu populaire Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, chargé l'ombrageux secrétaire perpétuel de nos gouverneurs anglais de cette époque, Herman Wytsius Ryland, d'écrire au juge Foucher, de Montréal, pour lui demander des explications sur le *Club des douze Apôtres*, dont il le croit membre. Ryland ne cache pas à Foucher qu'il trouve cette appellation ridicule et qu'il a en outre des soupçons sur le but de sa fondation.

Le juge Foucher répond que le but de ce club est bien inoffensif, d'autant plus qu'il vient justement

de mourir d'inanition ; et il laisse clairement comprendre à Ryland, qu'il n'y avait pas lieu pour Sa Majesté de s'alarmer à son sujet. Voici d'ailleurs la réponse du juge Foucher à Ryland, qui nous fournit d'intéressants détails sur ce club peu connu.

Montréal, le 9 janvier 1800.

Monsieur,

Si j'eusse pu imaginer que le Club duquel vous me chargez de la part de Son Excellence Mr. le Lieut.-Gouverneur de prendre connaissance, eut pu élever quelques soupçons, je vous en eus certainement informé, en étant particulièrement instruit, comme vous en jugerez par les particularités suivantes, et je n'eus pas attendu à en être prévenu, étant de mon devoir de veiller sur tout ce qui peut intéresser le gouvernement.

Ce Club n'avait d'autre motif que celui de prendre une fois par mois un dîner. Il était composé de douze personnes civiles et militaires—et c'est *purement* à ce nombre, qu'il devait son nom de *Club des Apôtres*.

En septembre dernier, je fus prié et j'assistai à ce club, c'est-à-dire à un dîner, seul et unique motif de l'assemblée, et l'on me demanda à m'y joindre ; y trouvant mes connaissances, je ne crus pouvoir leur refuser de contribuer au plaisir et dépenses d'un tel dîner par mois : en conséquence j'y assistai deux autres fois, et n'y remarquai que beaucoup de loyauté et de convivialité. Le caractère des personnes et leurs emplois sous le gouvernement, ne me permirent pas de réfléchir *même* sur le *ridicule* du nom, que je n'ai eu sujet d'attribuer qu'à la pure occasion, et au nombre premier qui le composait. Son Excellence en jugera par les noms suivans :

Cap^{ne} Marcoux, R. C. V. [Royal Canadian Volunteers]

“ Vassal do

“ Premont do

H. Hey, Lieut. do

de Beaujeu do

Duchouquet do

R. Hay, Enseigne do

Ls Chaboillez, juge à paix.

P. Lukin notaire

J. G. Delisle “

J. B. Durocher, ancien, Regt.

E. L. Charland, inspecteur.

Au dernier dîner, au commencement de décembre dernier, le nombre se trouva tellement réduit par l'absence de plusieurs, qu'il fut résolu de cesser : et depuis, je n'en ai plus entendu parler, excepté par l'hon. M. McGill, de la part de M. l'avocat général, il y a quelques jours. Je me proposais de lui écrire lors de la réception de l'honneur de votre lettre.

J'ai l'honneur d'être avec

respect et beaucoup de considération,

Monsieur,

votre très humble et très

obéiss^t serviteur,

J. C. FOUCHER.

H. W. RYLAND, ECR, Québec.

PHILÉAS GAGNON

Le fils du gouverneur Head. (III, XII, 394.)—Le corps du fils unique de sir Edmund-Walker Head repose encore dans le “ lot de famille ” appartenant au sénateur Evan-John Price, au cimetière Mount-Hermon. Une inscription sur le marbre en marque l'endroit.

M. Fennings Taylor, dans son ouvrage *Notman's British Americans*, a consacré à la mémoire du jeune Head les lignes suivantes : “ The troubled waters

of the St-Maurice and the quiet grave at Sillery recall as in a vision, not only the generous open-hearted boy, who perished in one and sleeps in the other, but they tell also of the direct line of a good old family cut-off—a good manupaising away, or if preserved at all, preserved only on a tombstone. ”

Après tout près de quarante ans, il me semble voir encore, par les douces après-midi d'automne, une dame en grand deuil, lady Head, accompagnée de son époux inconsolable, sortant de Spencer-Wood par une petite porte dérobée pratiquée dans le mur de Spencer-Grange et se frayant avec son compagnon un sentier sous les vieux pins de Samos (Woodfield) pour aller visiter la tombe de son fils chéri.

L'issue pratiquée en 1859 dans le mur de Spencer-Grange existe encore. On la nomme “ Porte de sir Edmund Head. ”

J.-M. LEMOINE

Les deux premiers élèves du père Lejeune. (IV, I, 402.)—C'est sur le ton du badinage que le bon père Lejeune apprend à son supérieur quels sont ses deux premiers écoliers en Canada.

“ Je suis devenu régent en Canada, écrit-il dans sa relation de 1632. J'avais l'autre jour un petit sauvage d'un côté et un petit nègre de l'autre, auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence me voilà enfin retourné à l'A B C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande, que je n'eusse pas voulu échanger mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France. ”

Comment ce petit nègre se trouvait-il à Québec en 1632 ? Quelques Anglais l'ayant pris dans l'île de Madagascar, le donnèrent aux Kirk. Ceux-ci l'amènèrent avec eux à Québec et le vendirent, dit-on, 50 écus à un nommé Le Bailly, commis de Louis Kirk.

Le Bailly en fit ensuite présent à la famille Hébert.

Dès son arrivée à Québec, le père Lejeune, à la demande de la famille Hébert, se chargea de l'instruction de ce nègre, afin de le disposer à recevoir le saint baptême.

“ Quand on lui parla du baptême, il nous fit bien rire ”, ajoute le bon père. “ Sa maîtresse lui demandant s'il voulait être chrétien, s'il voulait être baptisé, et qu'il serait comme nous, il dit que *oui*, mais il demanda si on ne l'écorcherait pas en le baptisant. Je crois qu'il avait belle peur, car il avait vu écorcher tant de pauvres sauvages. Comme il vit qu'on se riait de sa demande, il repartit dans son patois, comme il put : Vous dites que par le baptême je serai comme vous ; je suis noir et vous êtes blancs ; il faudra donc m'ôter la peau pour devenir comme vous. Là dessus on se mit encore plus à rire, et lui, voyant bien qu'il s'était trompé, se mit à rire comme les autres. ”

Ce petit nègre fut baptisé le 14 mai 1633.

Tels sont les deux premiers élèves auxquels le père Lejeune apprit les *lettres de l'alphabet*.

RACINE

L'incendie de Londres. (IV, I, 405.)—Les *Recherches Historiques* ont parlé en différents temps du grand feu de Londres (1666) et de l'ordre de la Jarretière, deux choses qui n'ont aucun rapport ensemble et que les *Recherches Historiques* traitent séparément, avec raison, mais vous allez voir comment je vais ramener leur rapprochement !

Il s'agit de deux hommes des Trois-Rivières : Médard Chouart des Groseilliers et son beau-frère Pierre Radisson, qui furent témoins oculaires de l'incendie de 1666 et que nous trouvons quatre années plus tard, à la suite de grands travaux, comblés d'honneurs par l'Angleterre.

Chouart et Radisson étaient partis de la Nouvelle-Ecosse ou du Massachusetts sur un navire anglais mais ils furent capturés en mer par un bâtiment hollandais, conduits en Espagne et libérés. Ils arrivèrent à Londres, l'automne de 1665, au milieu de la guerre que les Hollandais faisaient à Charles II, et aussi au milieu de la peste qui ravageait cette ville. Le parlement et la cour avaient émigré dans le nord.

Nos deux Canadiens se rendirent où était le roi, en reçurent un accueil charmant parce qu'ils proposaient de lui ouvrir le commerce de la baie d'Hudson, si riche en fourrures et encore inexploité.

La guerre, la peste, certains troubles politiques (la queue de Cromwell) et la saison d'hiver approchant, le roi résolut d'attendre ; il plaça les deux hommes à Windsor, payant de sa bourse leur entretien dans ce lieu.

Au printemps de 1666, la maladie régnante s'éteignit et le parlement rentra dans la capitale. Chouart et Radisson tentèrent de mettre à la voile pour leur entreprise, rien cependant ne fut exécuté, en partie à cause de la guerre. L'été qui suivit eut lieu l'incendie qu'ils ont certainement vu de leurs yeux quoiqu'il n'en parlent pas dans leurs mémoires. Ils ne s'éloignèrent pas de Londres durant toute cette année 1666.

En 1668-70, leurs voyages à la baie d'Hudson eurent un retentissement immense en Angleterre, à Versailles, à Québec. On ne parlait que de cela. La mère Marie de l'Incarnation écrivait (1670) qu'on avait " fait une gazette sur eux " ce qui est bien l'équivalent de Nansen revenant du pôle nord ou de Stanley noircissant les nègres qu'il venait de civiliser à coups de carabines.

Radisson épousa la fille de sir David ou Louis Kirke, et devint un personnage dans la compagnie

de la baie d'Hudson. Chouart eut le gros lot, et par dessus tout on le fit chevalier de la Jarretière.

A propos, Pierre-Esprit Radisson n'est jamais venu au Canada. Nous avons tous fait erreur, sur ce point. Son fils Pierre, arrivé de France aux Trois-Rivières en 1651, n'a jamais porté le nom de Pierre-Esprit.

A ceux qui me disent qu'il faudrait nous servir du nom de " des Groseilliers " de préférence au nom de Chouart, je répondrai que, dans le greffe des Trois-Rivières, on voit la signature de *Medar Chouar*. C'était là son nom de famille.

Qui a vu la signature de *Des Groseilliers* ?

BENJAMIN SULTE

The Bank of Lower Canada. (IV, I, 407.)— Cette banque n'a jamais existée. Voilà la conclusion à laquelle je suis arrivé après avoir fait les recherches suivantes. J'ai, en premier lieu, consulté les statuts du Bas-Canada et de la province du Canada de 1830 à 1842. Il ne s'y trouve aucun acte constituant cette banque. J'ai ensuite eu recours à M. N. S. Garland, employé au ministère des Finances, qui a publié un ouvrage sur les banques qui font ou ont fait affaires en Canada. Le nom de la *Bank of Lower Canada* ne paraît pas dans son volume.

Au bureau du Contrôleur de la circulation monétaire de la Puissance, on m'a également répondu qu'aucune institution de ce nom a existé dans le pays.

Les seules banques en existence dans le Bas-Canada en 1842 étaient la banque de Montréal, établie en 1818 ; la banque de Québec, fondée la même année ; la City Bank de Montréal, constituée en 1833, et la Bank of British North America, de Londres, Angleterre, qui était venue s'établir en Canada en 1837.

F.-J. AUDET

QUESTIONS

423—En 1807, le docteur Jacques Labrie annonçait dans le *Courrier de Québec* qu'il se proposait de publier une édition des meilleures œuvres de Berquin. La collection devait comprendre dix-huit volumes. A-t-elle été publiée, cette édition ?

BIB.

424—Il me semble avoir lu quelque part qu'un certain nombre d'Iroquois faits prisonniers par un gouverneur français avaient été amenés en France où on les avait embarqués sur les galères du roi. Pouvez-vous me renseigner là-dessus ?

FRED.

425—En 1774, ou vers ce temps, le gouvernement anglais n'offrit-il pas de rendre le Canada à la France à la condition que celle-ci retirerait ses secours aux Américains ?

PATR.

426—Je lis dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet : " L.-Phil. Rigaud, marquis de Vaudreuil, marin (1723-1802), fut gouverneur du Canada, qu'il défendit pendant la guerre de Sept Ans, et servit avec éclat dans la guerre d'Amérique. Il s'empara de St-Louis au Sénégal (1779) et fit pour 8 millions de prises dans ses croisières. Député en 1789 aux Etats-Généraux, il siégea au côté droit. Il émigra, et ne rentra qu'après le 18 brumaire. " N'y a-t-il pas plusieurs erreurs là-dedans ?

GÉNÉA.

427—Dans le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Tanguay, nous trouvons ce qui suit au sujet de M. Chs-Ed. Bélanger : " M. Bélanger périt par le froid dans les plaines des missions de l'est, lorsqu'il allait porter secours à de pauvres malades ". Quel est l'endroit précis où est mort M. Bélanger ? Était-il seul ou avait-il des compagnons ? Si oui ; quels étaient-

ils ? Y a-t-il quelque chose de fait pour nous rappeler cet événement ?

TOI

428—Est-il bien vrai qu'un Canadien du nom de Antoine Dubuc, de St-Pierre les Becquets, a été tué, en 1825, dans les forêts de Blandford par un Sauvage du nom de Noël François, aussi de St-Pierre les Becquets ?

On dit que ce Sauvage a été pendu aux Trois-Rivières. A quel endroit ?

TRIFLUVIEN.

429—Dans son récent ouvrage, *Le frère Louis*, M. l'abbé Charles Trudelle écrit : " Des quinze frères récollets qui étaient au monastère de Québec, lors de l'incendie du 6 septembre 1796, six seulement sont connus, savoir : les frères Lyonnais, Bernardin, Bernard, Paul, Marc et Louis. "

Je pourrais en ajouter un à cette liste, mais malheureusement ma mémoire refuse de donner son nom. Il se réfugia chez le curé de Verchères, M. Kimber, puis demeura avec son successeur M. Bruneau. Il dut mourir à Verchères entre les années 1830 et 1840. Qui pourrait me retrouver son nom à l'aide de ces pauvres jalons ?

P A. J. L.

430—Le roi de France Louis-Philippe n'avait-il pas donné pour les missions du Canada un certain nombre d'ornements d'églises brodés par ses filles ? Pourrait-on aujourd'hui retracer ces ornements précieux tant par leur valeur que par les souvenirs qui s'y rattachent ?

RHO.

431—J'ai plusieurs billets de la " Henry's Bank ", de Laprairie. Peut-on me donner des renseignements sur cette banque ?

BANQ.